

EXCOMI

EXPERTISE & COMMISSARIAT

Sébastien CLEMENSON

*Commissaire aux Comptes
inscrit auprès de la Cour d'Appel de Grenoble*
∞ ∞

***MISSION LOCALE
de la BIEVRE***

*31 rue de la Halle
38 260 LA COTE SAINT ANDRE*
∞ ∞

**Rapport du
Commissaire aux Comptes
Sur l'exercice clos le 31/12/2025**

∞ ∞
SAS EXCOMI • RUE DE L'AVENIR • 38 150 CHANAS

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIE AU CAPITAL DE 40000 EUROS

480 390 699 RCS VIENNE

TÉL. 04.74.84.28.72 • FAX 04.74.84.21.78 • MÊL EXCOMI@CABINETCLEMENSON.COM

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

CRCC

DE GRENOBLE

Association MISSION LOCALE DE LA BIEVRE

31 rue de la Halle

38 260 LA COTE SAINT ANDRE

Exercice clos le 31 Décembre 2025

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MISSION LOCALE DE LA BIEVRE** relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des associations contrôlant votre association ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association, relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

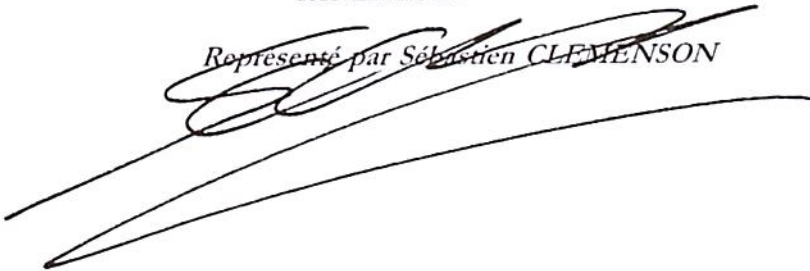
Fait à Chanas,

le 1^{er} Avril 2026

le Commissaire aux Comptes,

SAS EXCOMI

Représenté par Sébastien CLEMENSON



Annexe :

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 570	3 570		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	7 312	2 315	4 998	
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	175 963	160 648	15 315	27 236
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	655		655	3 005	
TOTAL (I)		187 500	166 533	20 968	30 241
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	119 781		119 781	171 946
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	234 441		234 441	145 717	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	979		979	10 170
	TOTAL (II)	355 201		355 201	327 833
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		542 701	166 533	376 168	358 074
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				655	3 005
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					



Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	60 084	70 437
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(11 495)	(10 354)
	Total des fonds propres	48 589	60 084
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
Provisions	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 598	7 342
	Provisions réglementées	101 871	101 871
	Total des autres fonds associatifs	105 469	109 213
	Total des fonds associatifs	154 058	169 297
Fonds dédiés	Provisions pour risques	24 717	
	Provisions pour charges	66 871	60 011
	Total des provisions	91 588	60 011
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés	1 946	1 446
	Sur legs et donations affectés		
DETTES (1)	Total des fonds dédiés	1 946	1 446
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 616	17 162
	Dettes fiscales et sociales	102 960	108 158
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		2 000
	Total des dettes	128 576	127 320
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		376 168	358 074
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(11 494,85)	(10 353,52)
(1) Dont à moins d'un an		128 576	127 320
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			



Compte de Résultat

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	933 412	1 047 733
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		2
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		37 574
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	933 412	1 085 309
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	1 215	2 015
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	211 082	193 866
	Impôts, taxes et versements assimilés	33 925	42 984
	Rémunération du personnel	541 481	658 066
	Charges sociales	114 875	205 746
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	17 375	15 269
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	2	3
	Total des charges d'exploitation	919 954	1 117 949
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	13 458	(32 640)
Charges Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	692	478
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	692	478
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	14 150	(32 162)
	Produits exceptionnels	8 222	26 774
	Charges exceptionnelles	33 367	5 950
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(25 145)	20 824
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 446	2 430
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 946	1 446
	TOTAL DES PRODUITS	943 772	1 114 991
	TOTAL DES CHARGES	955 267	1 125 345
	EXCEDENT ou DEFICIT	(11 495)	(10 354)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	50 870	60 877
	Bénévolat		
	Prestations en nature	50 870	60 877
	Dons en nature		
	CHARGES	50 870	60 877
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	50 870	60 877
	Personnel bénévole		



Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **376 168** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **943 772** euros et un total **charges** de **955 267** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-11 495** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

Il a été décidé de ne plus doter la provision pour fonds de roulement.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Description de l'activité de l'entité

L'activité d'une mission locale se décline en différentes actions qui renforcent sa capacité d'intervention sur son territoire : la construction du parcours de formation, l'accès à l'emploi, l'accompagnement social, l'action en matière d'accès aux droits, de prévention, de justice, et de sécurité et l'animation partenariale de son territoire.

La Mission Locale de la Bievre a notamment pour objet :

- **Accueil** : Favoriser l'égalité d'accès aux services sur le territoire, en assurant notamment un accueil de proximité. Mener des opérations volontaristes pour toucher les jeunes qui ne viennent pas spontanément. Veiller à la cohérence, à la qualité égale et à l'harmonisation des prestations d'accueil.
- **Information** : Donner des informations précises et ciblées pour chaque cas. Assurer l'actualisation, la fiabilité et la qualité de l'information des jeunes.
- **L'orientation** : Conduire des entretiens par des conseillers formés pour réaliser un diagnostic formalisé pour chaque jeune. Conseiller et aider le jeune à effectuer des choix et à prendre des décisions, afin de construire avec lui son parcours d'insertion professionnelle.
- **L'accompagnement** : Privilégier l'accompagnement du public le plus en difficulté par des

Règles et méthodes comptables

rencontres fréquentes, un suivi social et professionnel renforcé et individualisé. Suivre le jeune tout au long de son parcours et proposer rapidement des aménagements prenant en compte les évolutions de sa situation personnelle.

- **L'expertise, l'évaluation, les observations** : Evaluer le nombre de jeunes à toucher et ses caractéristiques ;

Règles et méthodes comptables :

Présentation des comptes de l'association en application du règlement ANC°2018-06.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et méthodes comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Autres informations relatives au compte de résultat.

Le montant des contributions bénévoles s'élève à 50870€.

Une provision pour risque concernant les cotisations AGIRC-ARCO qui sont susceptible d'être réglées par la Mission Locale a été provisionnée.

L'estimation du montant est de 48464€.

Par mesure de prudence, il a été retenu comme calcul de la provision: $48464 * 51\% = 24717\text{€}$

Rémunérations des dirigeants, bénévoles et salariés

En conformité avec l'article 20 de la loi n° 2005-586 du 23 mai 2006, nous vous indiquons que le montant brut global des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élève à 110228.69€.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/20
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	3 570					3 570
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 570					3 570
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui			7 312			7 312
	instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	31 617					31 617
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	141 207		3 139			144 346
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		172 824		10 451			183 275
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	3 005		350		2 700	655
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 005		350		2 700	655
TOTAL		179 399		10 801		2 700	187 500



Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	3 570			3 570
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 570			3 570
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui		2 315		2 315
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	22 860	4 084		26 943
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	122 728	10 977		133 705
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		145 588	17 375		162 963
TOTAL		149 158	17 375		166 533



Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	655	655	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 680	1 680	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	583	583	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	117 518	117 518	
	Charges constatées d'avance	979	979	
	TOTAL DES CREANCES	121 414	121 414	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	25 616	25 616		
	Personnel et comptes rattachés	50 826	50 826		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 133	52 133		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	128 576	128 576		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		979	979
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			979



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	70 437	(10 354)		60 084
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	(10 354)		(10 354)	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 342		3 744	3 598
Provisions réglementées	101 871			101 871
TOTAL	169 297	(10 354)	(6 610)	165 553



Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice $D = A - B + C$
Fonds dédiés FAJU	1 446	1 446	1 946	1 946
TOTAL	1 446	1 446	1 946	1 946

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice $D = A - B + C$
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	sur nouvelles res affectées	engager en fin d'exercice
Totalisation				

EXCOMI

EXPERTISE & COMMISSARIAT

Sébastien CLEMENSON

Commissaire aux Comptes

inscrit auprès de la Cour d'Appel de Grenoble



MISSION LOCALE

de la BIEVRE

31 rue de la Halle

38 260 LA COTE SAINT ANDRE



**Rapport spécial du
Commissaire aux Comptes
Sur l'exercice clos le 31/12/2025**



SAS EXCOMI • RUE DE L'AVENIR • 38 150 CHANAS

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIE AU CAPITAL DE 40000 EUROS

480 390 699 RCS VIENNE

TÉL. 04.74.84.28.72 • FAX 04.74.84.21.78 • MÊL EXCOMI@CABINETCLEMENSON.COM

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

CRCC

DE GRENOBLE

Association MISSION LOCALE DE LA BIEVRE

31 rue de la Halle

38 260 LA COTE SAINT ANDRE

Exercice clos le 31 Décembre 2025

RAPPORT SPECIAL

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



SAS EXCOMI • RUE DE L'AVENIR • 38 150 CHANAS

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIE AU CAPITAL DE 40000 EUROS

480 390 699 RCS VIENNE

TÉL. 04.74.84.28.72 • FAX 04.74.84.21.78 • MÊL EXCOMI@CABINETCLEMENSON.COM

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

CRCC

DE GRENOBLE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

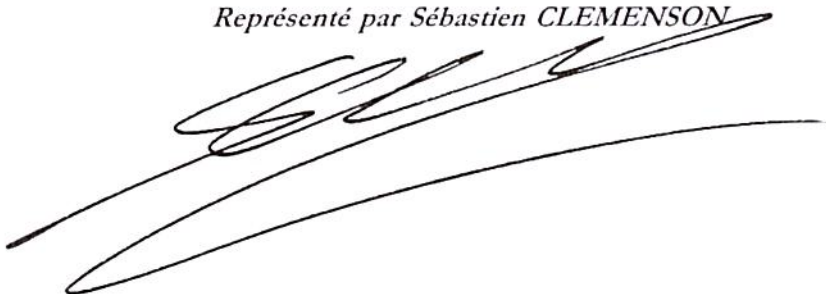
Fait à Chanas,

le 1^{er} Avril 2026

le Commissaire aux Comptes,

SAS EXCOMI

Représenté par Sébastien CLEMENSON

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Sébastien CLEMENSON, is written over the printed name.